



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE 2024

2 et 3 mars 2024 à Mâcon.

1. Description :

Il s'agit d'un parcours contre la montre en aller/retour sur une distance totale d'environ 8000m.

Un classement est établi par épreuve.

Les résultats du championnat de France sont proclamés sur la base de ce classement.

2. Présentation du parcours :

Plan de navigation fourni par le comité d'organisation en annexe.

3. Zone d'accès au départ :

Tous les équipages rejoignent directement la zone de départ après avoir embarqué.

4. Départ :

L'ensemble des équipages d'une même épreuve se présente dans la zone de départ dans l'ordre de leur numéro et se placent sous les ordres du starter 5' avant l'heure du premier concurrent de leur épreuve.

Le starter lance les équipages d'une même épreuve toutes les 10 à 15 secondes selon les conditions de navigation.

Les départs s'effectuent lancés, les temps sont pris au passage de la ligne de départ.

5. En course :

- Les équipages sont seuls responsables de leur direction ;
- Les équipages doivent immédiatement obéir aux instructions des arbitres ;
- Tout équipage qui abandonne (quelle qu'en soit la raison) doit le signaler aux arbitres. Le retour se fera en respectant le sens de circulation et sans gêner les autres équipages ;
- L'équipage qui est rattrapé doit impérativement s'écarter pour laisser la meilleure trajectoire à l'embarcation plus rapide ;
- À l'approche du demi-tour, au 4000 m (pk 85,5), un entonnoir, constitué par trois grosses bouées disposées en triangle, matérialise la zone ;
- En cas de bord à bord, l'équipage qui pénètre en tête dans l'entonnoir est prioritaire pour la totalité de la manœuvre ;
- Les manœuvres de dépassement par l'intérieur ne sont pas autorisées dans la zone balisant le demi-tour ;
- Toutes les embarcations doivent contourner les 3 bouées ;
- Le retour s'effectue dans le couloir de descente ;
- Un entonnoir de bouées guide les équipages vers le balisage Albano (à hauteur du PK 83) ;
- Les temps sont pris lorsque les équipages franchissent la ligne d'arrivée ;
- Une fois la ligne d'arrivée franchie, les équipages doivent dégager rapidement la zone en descendant au bout du balisage avant de pouvoir regagner le ponton de débarquement.

6. Pénalités :

Les équipages qui enfreindront les dispositions prévues à l'article 5 et gêneront d'autres équipages pourront se voir appliquer une pénalité de temps par le jury. Une pénalité de 20 secondes sera appliquée.

7. Épreuves para aviron :

Les équipages inscrits sur les épreuves n°23 et 24 se verront proposer un parcours d'une longueur ramenée à 4000 m environ. Voir plan en annexe.

8. Sécurité :

Des bateaux de sécurité sont en place tout le long du parcours.

9. Numéro :

Les numéros des bateaux sont fournis par la FFA et doivent être impérativement restitués à l'issue de la course.

10. Entraînements :

Les entraînements sont autorisés dans le champ de course habituel, et en respect du plan de circulation (voir annexe) à partir de 8h30 le samedi 2 et le dimanche 3. Le bassin ferme 30 min avant le premier départ. Le bassin sera réouvert dès l'arrivée du dernier équipage de la dernière course jusqu'à 18H30.

11. Handi-Santé et para-aviron:

- Handi-Santé :

Les attestations MDPH et ALD doivent être envoyées au moment de l'engagement à l'adresse handicaps@ffaviron.fr

- Para-aviron :

La course open regroupe les 3 catégories (PR1, PR2, PR3) dans le même classement.

Un handicap de temps sera ajouté au PR2 et PR3

PR2 : + 2'08

PR3 : + 4'38

Les rameurs et rameuses valides coéquipier.es des PR1 et PR2 devront ramer avec un siège fixe obligatoirement et mettre la sangle.

Les rameurs PR1 et PR2 doivent être capables de réaliser le parcours entièrement, à allure de course et posséder le brevet handi-compétition.

La ligne 4 sera réservée aux bateaux para-aviron pour la descente dans le balisage.

Un arbitre sera présent à la bouée de virage pour éviter les collisions avec les bateaux arrivant du 4000 m.